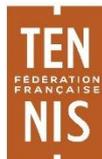




**CHAMPIONNATS RÉGIONAUX
INTERCLUBS PADEL SENIORS 2025**
LIGUE GRAND-EST



**Qualificatifs pour les
Championnats de France**

ORGANISATION

Lire « Joueur/Joueuse »
quand il est écrit «joueur».

Pour cette édition 2025, les équipes engagées dans le championnat Grand-Est se répartiront dans deux divisions régionales décrites ci-dessous. Concernant la Nationale 1, la sélection des équipes dépend des résultats de l'année passée (championnat 2024).



**Championnats de Ligue – Régionale 1
(P500) et Régionale 2 (P250)**

Constituent la R1 messieurs et dames :

Messieurs : les 6 équipes maintenues lors de l'épreuve 2024 + les 2 meilleures équipes de R2 en 2024.

Dames : Les 8 équipes avec le meilleur poids d'équipe.

Constituent la R2 messieurs : un maximum de 64 équipes (réparties par secteur puis en 2 conférences)

→ En fonction des montées, un club pourra avoir (au maximum) une deuxième équipe en Régionale 1.

**Championnats de France – Nationale 1
(P2000)**

Intégreront ces divisions : toutes les équipes qualifiées via le championnat 2024

**Championnats de France – 2 Conférences
Interrégionales (P1000) Est/Ouest**

Intégreront les conférences messieurs : 13 équipes championnes de ligue (R1) et 3 équipes repêchées suite aux championnats régionaux.

Intégreront les conférences dames : 13 équipes championnes de ligue (R1) et 3 équipes repêchées.

Dates des rencontres

Phases Régionales Dames et Messieurs :

R1 : 16 mars 2025 (4PADEL Strasbourg, 67)

Phases qualificatives R2 : 1^{er} juin 2025 (dans les clubs)

Phase finale R2 : 22 juin 2025 (lieux à déterminer)

Division Nationale 1, Dames et Messieurs :

31 janvier au 2 février 2025 (4PADEL Strasbourg, 67)

Conférences interrégionales, Dames et Messieurs :

28 au 30 mars 2025 (H : B14 Paris et F : PadelShot Metz).

Inscriptions

50 € par équipe engagée
(Club prélevé à l'issue de la compétition)

RÈGLEMENT

Lire «Joueur/Joueuse»
quand il est écrit «joueur».

Art. 1 : PRINCIPES

La Ligue du Grand Est de Tennis organise le championnat régional interclubs séniors dames et messieurs 2025. Ces épreuves, sous la forme de TMC, sont qualificatives pour les conférences interrégionales.

Seul les clubs, affiliés à la Ligue du Grand Est, disposant au minimum d'une piste de Padel peuvent participer à ce championnat.

Art. 2 : QUALIFICATION DES JOUEURS

Pour participer à ces championnats, chaque joueur doit :

- Être né en 2014 ou avant,
- Licenciés à la FFT pour le compte de l'année sportive 2025,
- Régionale 1 : date de rattachement au club : 31 octobre 2024 (date fédérale).
- Régionale 2 : date de rattachement au club (si changement de club) : 14 avril 2025.

Règles de qualification (Padel, Tennis ou Tennis & Padel)

Plusieurs cas possibles :

- 1) *Un joueur licencié Multi raquettes ou Padel dans un Club « A » exclusivement Padel* à la date limite fixée par l'organisateur, ne pourra en aucun cas prendre part à une rencontre par équipes pour un autre Club, et ce même s'il n'a disputé aucune rencontre avec le Club A.
- 2) *Un joueur licencié Padel dans un Club « A » Tennis Padel* à la date limite fixée par l'organisateur ne pourra en aucun cas prendre part à une rencontre par équipes pour un autre Club, et ce même s'il n'a disputé aucune rencontre avec le Club A.
- 3) *Un joueur licencié Multi raquettes dans un Club « A » Tennis Padel* à la date limite fixée par l'organisateur inscrit ou non sur une liste d'équipe mais ne prenant finalement pas part aux rencontres par équipes pour ce Club A, pourra prendre part ultérieurement à une rencontre par équipes avec un autre Club.
- 4) *Un joueur licencié Multi raquettes dans un club « A » exclusivement Tennis*, ou dont la licence est informatiquement rattachée à un Comité ou une Ligue pourra s'inscrire dans une équipe d'un club de Padel ou de Tennis Padel de son choix, partout en France métropolitaine.

Inscription du joueur sur la liste de l'équipe et sa participation

- Un joueur non inscrit dans une des équipes du club à la fin des inscriptions, mais licencié pour ce club à cette même date, pourra prendre part à une ou plusieurs rencontres d'une ou plusieurs équipes de son club, toujours sous réserve des conditions énoncées précédemment.
- Un joueur inscrit dans une équipe d'un club A à la fin des inscriptions, mais ne prenant pas part aux rencontres de ce club, ne pourra en aucun cas prendre part ultérieurement à une rencontre avec un autre Club.

- Un joueur inscrit dans une équipe du Club A à la fin des inscriptions, qualifiée pour disputer la division Nationale 2 ou Nationale 1 en hiver, mais devant changer de Club en début d'année sportive suivante pour des raisons tennistiques ou padelistiques, pourra participer au Championnat de France Interclubs pour représenter le Club pour lequel il s'était engagé au mois de janvier.

Art. 3 : CLASSEMENT À PRENDRE EN COMPTE

Nationale 1

Le 15 janvier 2025 au plus tard, la Ligue envoie à la FFT la composition de son équipe déjà qualifiée pour la Nationale 1.

En revanche, le classement pris en compte pour déterminer les têtes de séries et établir le Tableau Final du Championnat de France sera celui précédant la compétition.

Régionale 1 et Régionale 2

Le classement pris en compte pour établir les tableaux de Régionale 1 sera celui de mars 2025.

Le classement pris en compte pour établir les tableaux de Régionale 2 sera celui de mai 2025.

Art. 4 : POIDS DE L'ÉQUIPE

Le poids de chaque équipe est calculé en prenant en compte le classement des 6 meilleurs joueurs.

Attention ! Une fois que le poids des équipes est calculé, il ne sera pas permis de faire jouer dans une équipe un compétiteur ayant un classement supérieur au moins bien classé des joueurs ayant servi au calcul du poids de ladite équipe (excepté un joueur déclaré ayant obtenu, au classement mensuel, un meilleur classement).

Art. 5 : CLUBS ENGAGEANT PLUSIEURS ÉQUIPES

Chaque club disposant d'une ou plusieurs équipes dans la division Régionale 1 ou 2, verra ses joueurs « brûlés » de 6 en 6. Ainsi :

=> Les 6 joueurs déclarés sur la Fiche de l'équipe 1 ne pourront en aucun cas participer avec une équipe inférieure de leur Club ;

=> Le numéro 1 de l'équipe 2 ne pourra pas avoir un classement meilleur que le numéro 6 de l'équipe 1 ;

=> Les 6 joueurs de l'équipe 2 seront « brûlés », et ne pourront donc en aucun cas faire partie ni participer à une rencontre avec une équipe inférieure de leur Club (équipe 3, 4 etc.) au cours de cette même année sportive.

=> Le numéro 1 de l'équipe 3 ne pourra pas avoir un classement meilleur que le numéro 6 de l'équipe 2 ;
Et ainsi de suite...

En revanche, un joueur inscrit dans une équipe réserve (2, 3, 4...), peut participer à une ou plusieurs rencontres avec une équipe supérieure de son Club ; tout joueur participant à 2 rencontres avec une équipe supérieure restera rattaché à cette équipe et ne pourra plus rejouer avec une équipe inférieure.

Art. 6 : FORFAIT D'UN JOUEUR

Lors d'un match de la rencontre, le forfait d'un joueur entraîne automatiquement le forfait de la paire.

Art. 7 : RENCONTRES

Régionale 1

- 3 matchs par rencontre
- Format B1 (sauf la finale format A1)
- 6 joueurs/ses
- Ordre des parties : double 2, puis double 1, puis double 3

Régionale 2

- 3 matchs par rencontre
- Tous les matchs de poules se joueront au Format D1
- 6 joueurs/ses
- Ordre des parties : double 2, puis double 1, puis double 3

Avant la rencontre, le Capitaine d'équipe établit sa composition comme il l'entend avec les joueurs de son équipe, mais en respectant la « force » des paires. Les paires sont classées par ordre de poids : la paire la plus forte devant évoluer en position 1.

Art. 8 : MONTÉES ET DESCENTES

Phases fédérales :

Nationale 1 Messieurs

- 16 équipes
- Championnat disputé sous la forme d'un Tournoi Multi Chances
- Le Club vainqueur est déclaré Champion de France
- Les 4 Clubs classés 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} descendent en Régionale 1 - 2026

Nationale 1 Dames

- 8 équipes
- Championnat disputé sous la forme d'un Tournoi Multi Chances
- Le Club vainqueur est déclaré Champion de France
- Les 2 Clubs classés 7^{ème} et 8^{ème} descendent en Régionale 1 – 2026

Conférences Interrégionales Messieurs et Dames

- 16 équipes qualifiées suite aux Championnats Régionaux 2025
- 13 équipes championnes de ligue
- 3 équipes repêchées selon la force du tableau (les 8 meilleures équipes détermineront un poids moyen, et les 3 premières ligues sur toute la France pourront inscrire une équipe supplémentaire)
- Phases disputées sous la forme de 2 Conférences Interrégionales Est/Ouest à 8 équipes chacune, sous la forme d'un TMC : les Clubs vainqueurs de chaque Conférence Interrégionale 2025 montent en Nationale 1 – 2026.

Phases régionales :

Régionale 1 Dames (P500)

- 8 équipes (sélection des équipes au poids)
- Championnat disputé sous la forme d'un Tournoi Multi Chances.
- Le Club vainqueur est déclaré Champion de Ligue et est qualifié pour la Conférence Interrégionale 2025 (fin mars).
- **Les 2 dernières équipes redescendent dans la division inférieure la saison suivante (si championnat existant).**

(NOUVEAU) Régionale 2 Dames (P250)

- Possibilité de créer un championnat - Régionale 2 si le nombre d'inscriptions le permet.
- 4 ou 8 équipes (sélection des équipes au poids).
- Championnat disputé dans les clubs souhaitant accueillir et sous la forme d'une ou deux poules.
- Le Club vainqueur de chaque poule sera directement qualifié pour la Régionale 1 – 2026.

Régionale 1 Messieurs (P500)

- 8 équipes
- Championnat disputé sous la forme d'un Tournoi Multi Chances.
- Le Club vainqueur est déclaré Champion de Ligue et est qualifié pour la Conférence Interrégionale 2025 (fin mars).
- **Il n'y a aucune descente pour ce championnat de Régionale 1 – 2025. Les 8 clubs seront automatiquement maintenus pour la saison 2026 en première division.**

Régionale 2 Messieurs (P250)

Le Championnat messieurs de Régionale 2 sera disputé sous la forme de deux phases :

→ Phases qualificatives :

- 64 équipes maximum.
- Un total de 16 poules de 4 équipes (par secteur dans la mesure du possible).
- **Les rencontres se jouent directement dans les clubs (ayant acceptés au préalable de recevoir des rencontres de Régionale 2 et possédant 2 pistes minimum).**
- **Une équipe minimum garantie par club (possédant au moins une piste de padel)** puis la Ligue procédera à une harmonisation pour déterminer si des clubs pourront aligner des équipes supplémentaires.
- Le 1^{er} de chaque poule est qualifié pour la phase finale.
- Les équipes terminant 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} seront respectivement classés 9, 10 et 11^{ème} du P250.
- **Date : 1^{er} juin 2025** (possibilité de déplacer aux deux week-ends suivants selon la météo).

→ Phase finale :

- Les 16 meilleures équipes des phases qualificatives (1^{er} de chaque poule).
- Les équipes seront réparties dans **2 Conférences** (8 équipes à l'EST et 8 équipes à l'OUEST).
- Phase disputée sous la forme d'un Tournoi Multi Chances.
- **Date : 22 juin 2025** (lieu à déterminer)

Les 4 meilleurs Clubs de chaque Conférence de la phase finale de la Régionale 2 sont directement qualifiés pour la Régionale 1 – 2026.

-> La Ligue Grand-Est de tennis, afin d'assurer le bon équilibre du Championnat et en fonction du nombre d'équipes inscrites, pourra procéder à l'ajout de phases départementales ou à tout changement jugé nécessaire.

Art. 9 : LOGISTIQUE

Inscriptions

Il n'y a pas d'inscription à faire concernant la Régionale 1 Hommes, les clubs seront directement contactés par la Ligue pour les modalités du championnat. Pour les Dames, les Clubs seront interrogés début janvier 2025 pour connaître le nombre d'équipes intéressées.

Régionale 2 Hommes -> la limite d'inscription est fixée au 28 février 2025 (inscription via le formulaire disponible sur le site web de la Ligue Grand-Est de tennis).

Balles

- Balles HEAD fournies par la Ligue pour les phases finales.
- Balles au choix des clubs visiteurs pour les phases qualificatives.

Juge arbitrage

Régionale 1 : organisation Ligue

Régionale 2 : Juge arbitrage entre les deux capitaines d'équipe pour les phases qualificatives et juge arbitrage Ligue pour les conférences EST et OUEST.

Art. 10 : AUTRES POINTS

Pour tout point non prévu dans ce règlement, il doit être fait application des règlements de la FFT (règlements sportifs et règles du jeu y compris annexes).